

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la réunion Du 26 Avril 2018

Ordre du jour :

1. Adoption du compte rendu de la séance précédente p.1
2. Adhésion à la Communauté d'Agglomération Bourges Plus p.1

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six Avril à 18 h 45, le Conseil municipal de SAINT FLORENT SUR CHER, légalement convoqué le dix-sept Avril, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Roger JACQUET, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs JACQUET Roger, Maire - LAMBERT Jacques - JACQUET Marc - DEBOIS Anne-Marie - TABARD Alain - BOUCHER Mireille - LASNE Marie LEMKHAYER Kamal, Adjoints - BARRY François - BREUILLE Sylvie - MICHEL Carole - DURIEUX Olivier - BUSSIÈRE Laurence - TEILLET Jean-François - MOUTTOU Emmanuelle - ROUSSEAU-GAY Eva SEBA Hakim - LESEC Jean-Louis - ROBERT Marinette - CHARRETTE Philippe - DELAVALD Pierre - BEAUDOUX Marie-Claude.

Etaient représentés : Mrs et Mmes DEMAY Françoise - MILLOT-MAYSOUNABE Olivier - TOURNEZIOT Amandine - AIT BAHHA Moustapha - PROGIN Nicole - LEPRAT Monique - BEGASSAT Jean-Claude avaient remis leurs pouvoirs respectivement à Mmes et Mrs JACQUET Marc - LAMBERT Jacques - JACQUET Roger - DURIEUX Olivier - ROBERT Marinette - CHARRETTE Philippe - BEAUDOUX Marie-Claude.

Secrétaire de séance : Mr LEMKHAYER Kamal

En exercice : 29 Présents : 22 Procurations : 7 Absents : 0 Votants : 29

1 ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

A l'unanimité

2 Adhésion à la Communauté d'Agglomération de Bourges Plus

Lors du Conseil municipal du 27 Octobre 2016, les élus se sont prononcés favorablement sur le principe du rattachement de la Commune de SAINT FLORENT SUR CHER à l'Agglomération de BOURGES.

Depuis, plusieurs réunions ont été organisées :

- 9 Septembre 2016 : Réunion avec Madame la Préfète du Cher et la Communauté de Communes FERCHER Pays florentais demandant aux Maires une réflexion et affirmant l'intérêt des communes à rejoindre la Communauté d'Agglomération BOURGES PLUS (cf. compte rendu du 18 Octobre 2016)
- 2 décembre 2016 : Nouvelle réunion avec Madame la Préfète et la Communauté de Communes FERCHER Pays Florentais
- 14 Septembre 2017 : Présentation des enjeux de territoires et financiers par le Cabinet KLOPFER à la Communauté de Communes FERCHER Pays Florentais
- 16 Novembre 2017 : Réunion au Centre Louis Aragon des Conseils communautaires de BOURGES PLUS et de FERCHER Pays Florentais. Lors de cette réunion, il a été demandé à l'ensemble des Maires composant la Communauté de Communes FERCHER Pays florentais de faire connaître au plus tard le 15 décembre 2017 leurs intentions quant au projet d'adhésion à BOURGES PLUS.

Intercalés à ces différentes réunions, divers entretiens complémentaires se sont tenus avec le Président de l'Agglomération de BOURGES PLUS, le Secrétaire général de la Préfecture et la Communauté de Communes FERCHER Pays Florentais.

Après ces différents échanges, les Maires de la Communauté de Communes FERCHER Pays Florentais ont été sollicités pour connaître leurs intentions, aucune réponse n'a été donnée.

Fin Janvier, le Président de la Communauté de BOURGES PLUS a interpellé le Président de la Communauté de Communes FERCHER Pays florentais pour connaître le sentiment des différents Maires concernés, cette réponse étant devenue nécessaire par rapport au planning à respecter.

Par courrier en date du 9 Février 2018, Monsieur le Président de la Communauté de Communes FERCHER Pays Florentais a relancé l'ensemble des Maires.

L'ensemble des élus est invité à un Conseil communautaire exceptionnel le Mercredi 16 Mai 2018, date tardive compte tenu de la programmation 2018 des réunions du Conseil communautaire de l'Agglomération de BOURGES PLUS et du travail à réaliser dans le cadre d'une adhésion pour le 1^{er} janvier 2019. Ce planning a été confirmé par Monsieur le Président de l'Agglomération berruyère suite à un entretien qui s'est tenu le 23 Février 2018 avec Monsieur le Maire de la Commune de SAINT FLORENT SUR CHER et en présence de deux élus conseillers municipaux.

Une réunion d'information pour les élus florentais s'est tenue le 6 Avril 2018, au cours de laquelle a été présenté un extrait de l'étude réalisée en 2017 et relative aux enjeux de territoires et financiers du projet de fusion entre la Communauté de Communes FERCHER Pays Florentais et la Communauté d'agglomération de BOURGES PLUS.

Une nouvelle réunion d'information a eu lieu ce 26 avril afin d'éclairer la décision des élus municipaux.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-19 (retrait d'une commune de l'EPCI selon procédure de droit commun), L.5211-41-3 (fusion entre EPCI), et L.5214-26 (retrait d'une commune de l'EPCI selon procédure dérogatoire)

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver l'adhésion de la Commune de SAINT FLORENT SUR CHER à la Communauté d'agglomération de BOURGES PLUS ;
- De soutenir le projet de fusion entre la Communauté de Communes FERCHER Pays Florentais et la Communauté d'agglomération de BOURGES PLUS qui sera soumis au Conseil communautaire de FERCHER le 16 Mai 2018 ;
- De décider, à défaut d'approbation du projet de fusion avec la Communauté d'agglomération de BOURGES PLUS lors du Conseil communautaire du 16 Mai 2018, d'entamer la procédure de sortie de la Commune de SAINT FLORENT SUR CHER du périmètre de la Communauté de Communes FERCHER Pays Florentais.

Interventions :

Madame ROBERT demande à prendre la parole et fait part d'un texte rédigé par Madame PROGIN, Absente excusée à cette séance :

« Bien consciente que l'avenir passe par la fusion de communautés de communes et sur le principe, je n'ai rien contre BOURGES PLUS... Cependant aucune réunion de concertation sur les compétences n'a été organisée entre les conseillers municipaux de la ville de SAINT FLORENT SUR CHER et les délégués communautaires de BOURGES PLUS comme il avait été suggéré par un vice-président !

Si aucun accord n'est signé avant la fusion, la ville de SAINT FLORENT SUR CHER retrouvera le fonctionnement de la piscine, soit 400 000 €/an moins une certaine compensation et avec le remboursement de 2 prêts..., je ne vois vraiment pas comment nous pourrions assumer une telle charge !

Uniquement pour cette raison, avec les conseillers de notre liste, nous voterons contre le rapprochement avec BOURGES PLUS »

Monsieur le Maire relate que ces propos sont mensongers car il avait adressé un courrier aux deux listes de l'opposition en demandant la nomination de représentants afin de pouvoir débattre de ce sujet. Il n'a jamais eu de retour.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal prend note de l'ensemble de ces éléments et décide par 21 pour, 6 contre et 2 absentions de l'adhésion de la Commune de SAINT FLORENT SUR CHER à la communauté d'agglomération de BOURGES PLUS tout en considérant les différentes dispositions qui seront prises par la Communauté de Communes FERCHER Pays Florentais.

Fait à St-Florent-s/Cher, le 2 Mai 2018
Le Secrétaire de séance,

K. LEMKHAYER

